

VISIBILITÉ & PARTENARIATS

20 26

NOUVELLE OFFRE



Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec

ACRGTOQ



CONFÉRENCES INFRASTRUCTURES

11 juin 2026 /
28 octobre 2026



MAJEUR ANNUEL

30 000 \$

Lussier

Automne 2026
Château Frontenac,
Québec



+125

personnes présentes
à chaque conférence et
en continu sur ACQUIS



Projets
d'envergure



1/2
demi-journée

CONFÉRENCE INFRASTRUCTURE

PARTENAIRE ALLIÉ

2 500 \$

PRINTEMPS 2026

AUTOMNE 2026



ALCOR MIZAR
Stratégies en assurance

Votre logo **N'est plus disponible** Votre logo

Votre logo

Votre logo



Votre logo

Votre logo

Votre logo

Votre logo

Votre logo

PARTENAIRE DÉJEUNER / 5 À 7

2 500 \$

PRINTEMPS 2026

AUTOMNE 2026

DÉJEUNER

5 À 7

N'est plus disponible

Votre logo

PARTENAIRE PAUSE-CAFÉ

1 000 \$

PRINTEMPS 2026

AUTOMNE 2026

N'est plus disponible

Votre logo

VISIBILITÉ POUR TOUS LES PARTENAIRES



- dans plusieurs des communications faisant la promotion de l'événement
- dans la programmation
- en boucle pendant l'événement
- sur l'affichage aux tables
- dans les remerciements post-événement
- dans les communications post-événement
- dans le sondage post-événement
- code d'accès gratuit pour la rediffusion de la conférence sur la plateforme ACQUIS

	30 000\$	2 500\$ PAR CONFÉRENCE	2 500\$ PAR CONFÉRENCE	1 000\$ PAR CONFÉRENCE
VISIBILITÉ	PARTENAIRE MAJEUR ANNUEL	PARTENAIRE ALLIÉ	PARTENAIRE DÉJEUNER/5 À 7	PARTENAIRE PAUSE-CAFÉ
Table réservée avec le logo du partenaire	✓	✓	✓	
Remerciements au début et à la fin de l'événement	✓	✓	✓	
Rediffusion de la conférence sur la plateforme ACQUIS, incluant la capsule vidéo du partenaire	✓	✓		
6 billets pour chacune des conférences	✓			
6 billets pour la conférence choisie		✓	✓	
Échange avec le conférencier animé par le partenaire	✓			
Présentation d'une conférence du partenaire de 30 minutes (incluant les questions) sur un sujet qui aura été préalablement approuvé par l'ACRGTO.	✓			
Diffusion d'une capsule vidéo de 2 minutes à chacune des conférences	✓			
Logo dans la signature courriel de la permanence de l'ACRGTO	✓			
Logo sur la page de l'événement du site web de l'ACRGTO	✓			
Logo sur les cocardes	✓			
Logo dans le visuel de l'événement	✓			
Affichage à l'accueil	✓			
Bannière auto-portante « roll-up » (fournie par le partenaire) sur scène	✓			
Optionnel : cadeaux aux frais du partenaire	✓			
Logo sur chacune des conférences infrastructures disponibles en rediffusion sur la plateforme ACQUIS	✓			
Diffusion d'une capsule vidéo de 30 secondes		✓		
Affichage sur les stations de déjeuner au printemps ou logo sur les coupons bar du 5 à 7 à l'automne			✓	
Affichage à la station de café				✓



COLLOQUE EN PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

29 octobre 2026



MAJEUR

15 000 \$



 Château Frontenac,
Québec



+175

personnes présentes et
en continu sur ACQUIS



Conférences, panels
et réseautage



1

journée

COLLOQUE EN PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

4 000 \$

CONFÉRENCE MOTIVATION

Votre **logo**

3 500 \$

TRIBUNE

Votre **logo**

Votre **logo**

* Partenariat réservé exclusivement aux organismes publics et donateurs d'ouvrage.

3 500 \$

LUNCH

Votre **logo**

3 000 \$

PETIT-DÉJEUNER

Votre **logo**

1 500 \$

PAUSE-CAFÉ

Votre **logo**

2 500 \$

PARTENAIRE ALLIÉ

Votre **logo**

Votre **logo**

Votre **logo**

Votre **logo**

VISIBILITÉ POUR TOUS LES PARTENAIRES



- dans plusieurs des communications faisant la promotion de l'événement (info-lettre hebdo)
- dans la programmation
- en boucle pendant l'événement dans la salle de conférence
- affichage à l'accueil
- sur l'affichage aux tables
- dans les remerciements post-événement (médias sociaux)
- dans les communications post-événement
- dans le sondage post-événement
- dans le rapport annuel
- code d'accès gratuit pour la rediffusion de la conférence sur la plateforme ACQUIS**

VISIBILITÉ	MAJEUR	CONFÉRENCE MOTIVATION	TRIBUNE*	LUNCH	PETIT- DÉJEUNER	ALLIÉS	PAUSE-CAFÉ
Billets pour le colloque	6	2	2	2	2	2	0
Logo dans le visuel de l'événement	✓						
Logo dans la signature courriel de la permanence de l'ACRGTO	✓						
Logo sur les cocardes	✓						
Présentation d'un atelier de 30 minutes (incluant les questions) sur un sujet préalablement approuvé par l'ACRGTO.	✓						
Rediffusion de l'atelier sur la plateforme ACQUIS, incluant la capsule vidéo du partenaire	✓						
Allocution de 10 minutes par un représentant du partenaire à un moment à déterminer	✓						
Bannière auto-portante « roll-up » à l'entrée de la salle conférence ou de la salle des repas	✓						
Logo au centre de la table (1 côté du triangle) dans la salle des repas	✓						
Table réservée (1) dans la salle conférence avec le logo du partenaire	✓						
Table réservée (1) dans la salle de repas (déjeuner et lunch)	✓						
Optionnel: cadeaux aux frais du partenaire	✓						
Diffusion d'une capsule vidéo de 2 minutes à un moment à déterminer	✓	✓					
Logo sur écran de projection pendant la prise de parole (Majeur et Tribune) ou pendant la conférence	✓	✓	✓				
Allocution de 5 minutes par un représentant du partenaire à un moment à déterminer			✓				
Diffusion d'une capsule vidéo de 30 secondes			✓			✓	
Affichage aux stations de service de nourriture pour le repas sélectionné				✓	✓		
Logo sur le menu (1 côté du triangle) pour le repas sélectionné				✓	✓		
Table réservée (1) dans la salle de repas (lunch)				✓			
Table réservée (1) dans la salle de repas (petit-déjeuner)					✓		
Affichage à la station de café							✓



TERMES ET CONDITIONS

PARTENARIATS EXCLUSIFS

31 janvier 2026:

date limite pour l'achat de ces partenariats*

PARTENARIATS À L'UNITÉ

à partir du 1^{er} février:

les partenariats seront disponibles sous tous les formats (Exclusif et À l'unité)*

*À partir du moment où un des choix de partenariat (exclusif ou individuel) est acheté, l'autre option n'est plus offerte.

CONTRAT

Les partenariats offerts par l'ACRGTO dans le présent Livret de visibilité et partenariats 2026 (ci-après le Livret) peuvent être achetés individuellement ou en forfait (plan de partenariat annuel).

Les partenariats et visibilité sont rattachés à des événements précis qui ont lieu à date fixe ou sont annuels*. Pour les visibilitées annuelles, ces dernières sont activées dès le moment de l'achat du partenariat (au plus tôt le 1^{er} janvier 2026) et se termine au plus tard le 31 décembre 2026, indépendamment de la date d'achat du partenariat.

* Des conditions s'appliquent.

Une fois votre plan de partenariat convenu et confirmé, vous serez invité à signer un contrat de partenariat.

IMPORTANT

Toutes les conditions décrites dans le présent Livret sont automatiquement incluses et font partie intégrante du contrat de partenariat, qu'elles y aient été reproduites ou non.



FACTURATION

À la suite de la signature du contrat de partenariat, une facture sera émise à l'attention du partenaire. Tous les prix affichés dans le présent Livret sont en dollars canadiens. Taxes exigibles en sus sur tous les prix du Livret.

Le paiement de cette facture doit être effectué dans un délai net 30 jours. Si le partenariat est rattaché à un événement qui se tiendra avant ce délai de 30 jours, la facture de ce partenariat devra être payée sur réception de la facture et dans tous les cas, avant la tenue de l'événement.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais ci-dessus prescrits, l'ACRGTO se réserve le droit de ne pas honorer la visibilité rattachée audit partenariat et ce, sans autre avis ni délai, ni dédommagement possible au partenaire.

ÉQUIVALENCE

Tout partenariat peut être modifié (selon disponibilité de produits ou fournisseurs) à la discrétion de l'ACRGTO, avec préavis, pour une valeur et qualité équivalente.

RAISONS HORS DU CONTRÔLE DE L'ACRGTO

Pour des raisons hors du contrôle de l'ACRGTO (exemples non limitatifs : température/météo, salle non disponible...) il se peut qu'un événement soit annulé. Dans tous les cas, l'ACRGTO tentera de reporter l'événement, sans conséquence pour le partenaire. Si le report n'est pas possible, le partenariat sera non-remboursable et demeurera payable.



TERMES ET CONDITIONS (SUITE)

ANNULATION D'UN PARTENARIAT

L'ACRGQTQ se réserve le droit de mettre fin à un partenariat en cours ou à venir, le tout en respect de sa Politique des partenariats financiers (disponible sur le site Internet de l'ACRGQTQ).

VISIBILITÉ

OBJETS PROMOTIONNELS À DURÉE DE VIE PÉRENNE

Si des objets promotionnels (back-drop, gobo, bannière, etc...) sont imprimés par l'ACRGQTQ avec le logo d'un partenaire ET que ces objets ont une durée de vie pérenne (pour plusieurs éditions annuelles d'un même événement), l'ACRGQTQ s'engage à en faire l'impression/production à ses frais, et ce, pour la première année.

Si, pour une édition ultérieure (années suivantes ou même en cours d'année), il advenait que le logo du partenaire soit modifié et que cela rendait inutilisable les objets promotionnels déjà imprimés/produits et devait générer une réimpression, cette réimpression sera aux frais du partenaire.

LOGO EXACT | FICHE TECHNIQUE DES VISUELS DES LOGOS

Afin de s'assurer de la meilleure visibilité possible de votre logo, le partenaire doit, dès la conclusion du contrat de partenariat, transmettre son logo à jour, et ce, dans les résolutions et les formats de fichiers requis. Pour consulter le Guide logos membre, écrire à evenement@acrgqtq.qc.ca.

L'ACRGQTQ s'engage à utiliser les plus récents fichiers transmis par le partenaire.

Si le logo du partenaire est modifié entre cette première transmission et la tenue d'un événement ultérieur, il est de la responsabilité du partenaire d'en informer l'ACRGQTQ et de lui transmettre son nouveau logo. Si le partenaire n'a pas informé et transmis son nouveau logo, l'ACRGQTQ ne pourra être tenue responsable par le partenaire de l'utilisation d'un ancien logo. Si le partenaire (qui n'avait pas transmis son nouveau logo) insiste pour que le logo soit modifié avant la tenue de l'événement et que des frais de réimpression sont ainsi générés, ces frais lui seront imputables.

NOM, LOGO, MARQUE DE COMMERCE

Le logo qui sera transmis à l'ACRGQTQ à des fins promotionnelles, devra être celui du nom du membre uniquement et ne pourra contenir tout autre nom ou marque de commerce, que ceux se retrouvant déjà au Registre des entreprises du Québec (dans la section autre nom, ou marque de commerce).

Les supports publicitaires (kiosque, tente, bannière, objets promotionnels,...) ne peuvent contenir que les logos permis.

Les logos des compagnies mère-fille, peuvent être publicisés ensembles si les deux compagnies sont membres de l'ACRGQTQ.

EXEMPLES

ACCEPTÉ ✓

Tous ces noms se retrouvent au REQ dans la section autre nom utilisé d'une seule et même entité corporative.



REFUSÉ ✗

Il s'agit de deux entreprises distinctes au REQ.



Pour toute information supplémentaire, visibilité ou plan de partenariat, contactez evenement@acrgqtq.qc.ca

ÇA M'INTÉRESSE